

LE BOURG DUN

UN VILLAGE OÙ IL FAIT BON VIVRE

Bulletin municipal 2025



EDITO DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

2025 a été une année intense, rythmée par des projets concrets, des événements rassembleurs et une belle dynamique participative. Ce bulletin vous propose de revenir sur les moments forts, les chantiers réalisés, les initiatives citoyennes. Notre village reste plus que jamais attractif grâce à la dynamique insufflée par vos élus, par les personnels en charge du quotidien de notre collectivité et par vous habitants qui contribuez à faire vivre le tissu associatif local, les commerces, les infrastructures culturelles. Que chacun soit encore remercié pour ce temps consacré aux autres et à notre village. Continuons d'avancer, ensemble, et avec le sourire. Je vous souhaite une belle lecture à toutes et tous !
Philippe Dufour, maire

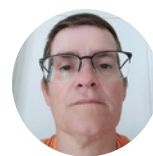


RESSOURCES HUMAINES

Peut-être ne les connaissez-vous pas tous mais c'est aussi notre équipe technique et administrative qui gère notre quotidien.



Jean-François Leclerc, secrétaire général de mairie (23 heures par semaine).



Christelle Devaux, agent administratif (8 heures par semaine).



Guillaume Vasselin, responsable technique principal (35 heures par semaine). Il quittera bientôt notre commune pour un autre projet professionnel (retour vers le secteur agricole). Notre collaboration avec Guillaume a été fructueuse et passionnante, nous regrettons bien sûr son départ mais nous respectons sa décision. Guillaume avait bien compris le fonctionnement de notre village et son implication aura été complète sur le plan technique et humain. Nous sommes actuellement en cours de recrutement pour son remplacement.

Claude Aubé, agent technique (15 heures par semaine).

ZOOM SUR LES RÉALISATIONS



SÉCURITÉ ET VIGILANCE CITOYENNE

Notre commune fut l'une des premières de la région à opter pour la vidéoprotection. En raison de l'axe stratégique de la RD 925, des caméras de surveillance en divers endroits stratégiques s'avèrent être une installation pertinente.

Le projet a été concrétisé en 2022 par la pose de huit caméras qui permettent d'assurer une certaine tranquillité, de décourager les actes malveillants et inciviques et de garantir une visibilité en cas d'enquête ou de recherches. Les caméras ne sont pas là pour vous surveiller mais elles ont aussi leur utilité ! Nous avons eu notamment le cas d'une personne âgée souffrant de troubles de mémoire, égarée et recherchée par sa famille, que nous avons pu retrouver grâce à la vidéoprotection.

D'un point de vue global, en 2024, les forces de gendarmerie ont consulté 37 fois nos caméras et 14 enquêtes ont été résolues grâce à nos installations de vidéosurveillance.



LES TRAVAUX DE VOIRIE

Le dernier chantier a eu lieu en juin avec la réfection du parking situé derrière l'office de tourisme, sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre. Une place PMR (pour personne à mobilité réduite) a été aménagée, le reste des emplacements a été végétalisé et le tout a été complété par la pose de supports de cycles devant le pôle de santé. La route desservant le four à pain au hameau de Flainville va également bénéficier de travaux à l'automne prochain.

AGENCE POSTALE

Une nouvelle convention a été signée avec la Poste afin d'assurer la continuité du service postal et bancaire dans notre village. Ce service est voué à perdurer si l'activité reste dynamique. L'avenir de notre agence postale nous appartient et nous vous encourageons à venir faire vos démarches auprès de Michelle, le sourire de l'agence postale ! Ouverture tous les matins à partir de 10H00 du mercredi au samedi.





La communauté de communes de la Côte d'Albâtre a lancé une procédure PLUi qui n'est pas sans susciter de l'inquiétude concernant l'avenir de notre village. Un courrier a été envoyé à la gouvernance en septembre 2024 car les hameaux du village du Bourg-Dun ont été retirés de la zone U par rapport à notre carte communale initiale. Ce point pose un réel problème pour notre espace de vie. Ces hameaux sont de vrais espaces urbanisés et leur retirer cette qualification signifie que certains aménagements ne pourront être réalisés. Même si l'objectif est de ne pas les développer, on doit toutefois leur permettre dans la limite de leurs propriétés d'apporter des éléments de vie et de confort.

Contact: plui@cote-albatre.com



INCENDIE

Suite au nouveau règlement départemental, la défense incendie a été un sujet important pour notre commune que nous avons traité. Des réunions ont été organisées avec les agriculteurs pour qu'ils anticipent leur défense. Cette dernière leur incombe et conditionne les extensions et développements des corps de ferme. Le message a été entendu puisque plusieurs poches ont été déployées dans la commune. La commune a dû également renforcer la défense dans certains secteurs. Les problèmes rencontrés bloquaient les projets d'extensions ou de constructions. Ce sont trois citernes qui ont été enterrées (pour des questions d'esthétique) en domaine privé. **Encore un grand merci** aux propriétaires concernés pour nous avoir permis de réaliser ces projets. Le coût s'est élevé à la somme de 100 000 € et a bénéficié de subventions de l'Etat, du Département et de la communauté de communes.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Ce qui va changer pour les habitants... Le ramassage des bacs jaunes débutera à compter de février 2026 sur le territoire de Côte d'Albâtre. La communauté de communes a souhaité changer sa méthode de collecte des ordures ménagères, notamment les recyclables, et met en place à partir de 2026 une collecte différenciée dont le calendrier n'est pas encore défini.

Les 357 foyers de notre commune se verront remettre un bac à couvercle jaune de 240 litres dans lesquels seront ramassés les déchets d'emballages recyclables. Les bacs à couvercle gris sont quant à eux réservés aux déchets alimentaires.

Nous conserverons nos colonnes de tri hormis le bac bleu et nous avons sollicité la mise en place d'un bac de collecte pour les fermentescibles afin de répondre aux impératifs de collecte des résidences non permanentes.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE, OUI MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX !

En référence à la loi 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et à la lutte contre le changement climatique, la municipalité a opté pour une consultation citoyenne auprès de vous tous et usé de son droit de regard sur le sujet.

A l'issue de l'enquête publique qui a été menée durant l'été 2024, plusieurs mesures ont été actées concernant les différentes installations terrestres en éolien, photovoltaïque, méthanisation sur notre territoire.

Vous avez dit non à l'éolien ! Dans son délibéré, la commune du Bourg-Dun a donc indiqué **tourner la page définitivement pour l'installation de nouveaux parcs éoliens, y compris le renouvellement du parc existant**. Elle a par ailleurs exclu les installations liées à la méthanisation au regard des problèmes de logistique qu'ils génèrent et s'est prononcée pour que le potentiel solaire au sol et en toiture reste dans le respect de notre environnement et du voisinage.

Merci pour votre participation, nous avons été la seule commune à prendre officiellement une telle position !

Oui, nous aussi nous prenons en mesure le changement climatique et nous adoptons une attitude écoresponsable ! Nous avons fait le choix d'acquérir un véhicule électrique de type Kangoo. Il sillonne les rues de notre village sans bruit, avec le symbole d'un petit lapin. Les espaces verts c'est zéro phyto, notre commune s'est engagée dans le non usage de produits chimiques. Ces derniers ont été remplacés par des produits de bio contrôle qui s'appuient sur les mécanismes et interactions existant dans la Nature. Le désherbage est complété par un appareil thermique et le travail manuel.

Zéro énergies fossiles pour chauffer ! Les chaudières à fuel précédemment utilisées pour chauffer les bâtiments communaux ont été supprimées au profit de la géothermie (espace Bernard Quesnel) ou de l'électrique (à la mairie et au pôle de santé) après d'importants travaux d'isolation.

L'ensemble de notre éclairage public est passé aux ampoules Led, moins énergivores. Enfin, en termes de plantations, ce sont 2,2 km de haies qui ont été plantées en terrain agricole en partenariat avec le syndicat mixte des bassins versants du Dun et de la Veules. Et ce sont plus de 100 arbres qui ont été plantés dans notre village ces trois dernières années.

ENVIRONNEMENT

Notre conseil municipal s'est opposé dès le début de l'année 2025 à un projet du centre de digestat sur la commune de Sotteville sur mer, mais surtout sous les fenêtres des habitants de la Chapelle sur Dun.

Si l'idée d'une usine de méthanisation portée par Total énergie en partenariat avec la sucrerie de Fontaine le Dun est de nature à consolider ce site et son berceau de production, l'installation des centres de digestat (résidus des méthaniseurs), dispersés sur le territoire, interroge sur les méthodes utilisées et le respect d'autres équilibres qui font aussi la richesse de notre région.

Notre commune s'est engagée d'abord par solidarité, avec nos voisins, au regard des nuisances de différentes natures, que ce genre d'installation fait peser (odeur, trafic routier, logistique...) et afin d'affirmer qu'aucun projet industriel ne peut s'imposer sans prise en compte des contraintes locales.

Mais notre commune est aussi directement impactée, car l'arrêté préfectoral précise que le site sera alimenté depuis Fontaine le Dun selon un itinéraire qui traverse notre village.

La circulation étant déjà intense dans notre bourg, et pour des raisons de sécurité pour notre population, nul besoin d'ajouter des contraintes supplémentaires quand d'autres solutions existent.

Malgré des rencontres avec Total énergies, le projet initial est suspendu mais pas supprimé. C'est pourquoi notre conseil municipal a décidé de rejoindre le collectif citoyen créé et de peser sur les débats pour que nos villages ne soit pas des variables d'ajustement de cette politique industrielle menée sans concertation.

N'hésitez pas à rejoindre le collectif horizon vert.

Contact : natlelanchon@orange.fr

NOTRE DAME, UN CHANTIER À L'EURO SYMBOLIQUE

L'église Notre Dame est un joyau patrimonial auquel nous sommes plus que jamais attachés. Le préserver fait partie de notre devoir au regard de notre passé et des bâtisseurs qui l'ont érigé. Ce lieu emblématique au cœur de notre village est aussi synonyme de liens familiaux, sociaux et culturels qui se sont tissés autour.

« L'église Notre Dame est le symbole de notre attachement au patrimoine bâti et non bâti pour lequel nous nous mobilisons depuis de nombreuses années ! »

Sous le poids des années, l'édifice a dû bénéficier de plusieurs tranches de travaux de restauration. N'oublions pas que l'église a été construite en l'an 1015 sur les ruines d'une ancienne abbaye. Elle a été agrandie à plusieurs reprises au fil des siècles pour répondre à un accroissement de la population.

Notre église est classée au titre des monuments historiques depuis le 28 décembre 1910, elle a retrouvé une nouvelle jeunesse grâce aux chantiers successifs qui ont été programmés.

Le dernier phasage a eu lieu sur 2024-2025, l'ensemble des travaux a représenté un coût global de 1,2 M€. Grâce au soutien des institutions, grâce à une collecte exceptionnelle de 234 000 € effectuée en collaboration avec la Fondation du patrimoine, grâce à votre générosité ce grand chantier n'aura rien coûté à notre village!

La cérémonie inaugurale du 12 juillet dernier marquait officiellement la fin de ce chantier exceptionnel. Ce fut l'occasion de remercier les entreprises, l'ensemble de nos mécènes, les institutions (Etat, Département, CCCA) pour leur contribution.



NOTRE PATRIMOINE, UN ATOUT POUR NOTRE VILLAGE

Les années 2024 et 2025 auront été marquées par d'importants travaux dans notre église.

Les années précédentes, la restauration du bâtiment abritant l'office de tourisme, l'agence postale et la bibliothèque, a eu lieu pour en faire le centre de vie et de partage que l'on connaît.

Puis la mairie et ses travaux intérieurs, ses façades, notre maison commune, sans oublier la requalification des espaces publics pour mettre en cohérence l'ensemble du domaine public.

La création du pôle de santé s'est imposée quelques années plus tard consolidant ainsi notre offre de service en termes de santé.

Et il y a une dizaine d'années, les bâtiments accueillant les commerces faisaient l'objet d'un relookage avec la mise en place des vitrines et des terrasses. Ce ne sont que quelques exemples qui nous montrent combien notre patrimoine immobilier a contribué à la dynamique communale et à l'offre de services, dans un contexte économique parfois difficile. Mais un patrimoine dont la réhabilitation et l'entretien ont toujours été un fil conducteur dans notre village et dans nos politiques publiques.

Quand nos visiteurs s'émerveillent de nos espaces, quand nos habitants ressentent un environnement de bien-être, quand nos maisons et nos jardins attirent la convoitise d'autres populations, n'est-ce pas là le résultat des choix et des engagements d'hier et d'aujourd'hui, qu'ils soient communaux ou privés. En d'autres termes, le rayonnement de notre village dépend de nous tous collectivement, au-delà de nos différences, fort de nos efforts respectifs et dans un esprit de cohérence globale.

Pour notre église, ce sont plus de 2,2 millions d'euros qui auront été investis dans ce bâtiment ces 10 dernières années.

Cette dernière tranche de 1,2 M€ est certes la plus importante jamais consentie parce que le bâtiment est tout simplement disproportionné par rapport à son environnement, ou sans doute proportionné à des siècles passés où la démographie était différente. Ce lieu est un bâtiment communal et son entretien nous incombe comme pour les autres bâtiments déjà cités.

Concernant les usages, le bien est évidemment affecté à l'exercice du culte, tel que le prévoit la loi de 1905. C'est dans ce cadre que beaucoup d'entre nous en ont franchi le seuil pour des événements familiaux ou amicaux, baptêmes, mariages, inhumations, commémorations... Et si parfois autour de nous, faute d'entretiens réguliers, certains lieux sont fermés et privent les familles de ces moments, les choix qui ont été faits ici nous autorisent à continuer à partager ces événements.

Mais ce lieu, au-delà de cet usage, c'est d'abord un lieu de culture qui raconte l'Histoire de notre village et notre territoire, traversés par des siècles d'événements, tous consignés dans les pierres de ce monument.

C'est le seul lieu qui nous reste du Moyen-Âge et y entrer permet même de comprendre notre ancrage culturel et nos racines. L'entretien de ce lieu s'inscrit dans un temps long, et le transmettre est de notre devoir et notre responsabilité.

Au-delà des sommes mobilisées, mais à la hauteur du monument, cette église est une chance pour notre mémoire, pour notre village car une église est un repère visible, symbole d'unité, qui rappelle peut-être à certains l'importance de la spiritualité, mais qui donne surtout à nous tous un sens profond de responsabilité, de devoir et de mémoire.

Enfin, sans ce lieu, notre vie culturelle ne serait pas la même. L'organisation du festival du lin, des salons de peinture et de sculpture, des concerts, des visites quotidiennes etc. est rendue possible grâce à ces efforts.

Philippe Dufour



UNE ŒUVRE D'ART OFFERTE PAR LE SCULPTEUR ROBERT ARNOUX

A l'occasion de la cérémonie du 12 juillet dernier, nous avons inauguré la statue « Christ de lumière » réalisée et offerte par l'artiste-sculpteur Robert Arnoux de la Chapelle-sur-Dun. Cette statue se trouve dans le transept Nord de l'église et elle exprime l'émerveillement de l'artiste pour « Notre Dame du Bourg-Dun entrée dans mon cœur » avec cet éclat si particulier de la matière minérale qui exprime à la fois poésie et rayonnement de l'Etre. Il est possible de visiter son jardin de sculptures en allant à Terre d'Accord à la Chapelle-sur-Dun, 309 Sente Cauvillaise.

Il reste à mener une dernière action, restaurer le tableau de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste situé au-dessus de l'entrée de l'église. L'œuvre sera confiée à l'atelier Siuan Calendri dès la rentrée de septembre.

Notre collection comporte trois tableaux majeurs :

- la reconversion de Saint Jean-Baptiste
- la nativité de la vierge
- la décollation de Saint Jean-Baptiste.

Après cette opération, ces trois tableaux auront été restaurés.

L'opération ne devrait rien coûter à notre budget (financements Département, Etat, CCCA, mécénat)

Lien : terredaccord.com

“Notre Dame du Bourg-Dun entrée dans mon cœur”

Robert Arnoux



FINANCES ET RÉGLEMENTATIONS

LES TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

Suite à l'aménagement d'un columbarium et de cavurnes, le conseil municipal a procédé au vote de nouveaux tarifs pour les concessions au cimetière.

Ces nouveaux tarifs sont applicables dès janvier 2024 et sont toujours en vigueur.

Pour les concessions d'une durée de 30 ans : 550 €

Pour les concessions d'une durée de 50 ans : 800 €

Tarif unique pour les tombes, les cavurnes et le columbarium.

Quelles sont les obligations en termes d'entretien du cimetière ? Les travaux d'entretien général sont des travaux publics et -hormis les tombes- relèvent de la compétence de la municipalité.

Le nettoyage et l'entretien des concessions relève des particuliers, cela suppose le maintien des tombes et sépultures en état de propreté. Elles doivent être régulièrement nettoyées, il faut également veiller à la solidité de la sépulture. Il revient donc aux concessionnaires ou à leurs familles de faire le point régulièrement sur l'état du monument funéraire.



FOCUS SUR LES TARIFS MENSUELS DES LOCATIONS AU 1ER SEPTEMBRE 2025

Location des logements : compris entre 400 € à 500 €

Location pôle santé : de 55 € à 160 €

Location des commerces – des loyers modérés pour soutenir le commerce local :

Local rez de jardin de la mairie (boutique éphémère) : 300 €

Boulangerie : 386 € (terrasse comprise.)

Les p'tites affaires d'Annie : 55 €

Isa'Lin : 147 €

Le Doris : 330 € (+ terrasse : 33 €).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Désignation	Qu'est-ce-que c'est ?	Réalisé en 2024
Charges à caractère général	Dépenses électricité, eau, combustibles, carburants, alimentations, fournitures d'entretien, petit équipement, petits réparations voirie, vêtements travail, fournitures administratives, locations photocopieurs, assurances, maintenances, timbres, téléphone, impôts fonciers.	135 986,73 € 41 % des dépenses totales
Charges de personnel et frais assimilés	Salaires du personnel, charges salariales (sécurité sociale, retraites...)	93 485,46 € 28 % des dépenses totales
Atténuations de produits	<u>Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).</u>	8 385,00 € 2 % des dépenses totales
Autres charges de gestion courante	Indemnités élus, retraite élus, formations, contribution au SIVOS, au SDIS, au collège de Luneray, subventions aux associations et aux particuliers.	89 335,89 € 27 % des dépenses totales
Charges financières	Paiement des intérêts des emprunts en cours.	7 772,46 € 2 % des dépenses totales
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024		334 965,54 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Atténuations de charges	Remboursement charges de personnel	25 046,70 € 6 % des recettes totales
Produits des services, domaine et ventes diverses	Concessions cimetières, remboursements de frais du SIVOS vers la commune du Bourg-Dun	7 155,19 € 2 % des recettes totales
Impôts et taxes	Impôts locaux, attributions de compensation versées par la communauté de communes, fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	186 326,00 € 48 % des recettes totales
Dotations et participations	Dotations de l'Etat, remboursement de la TVA sur les dépenses de fonctionnement, attributions du département sur la taxe professionnelle, autres attributions	106 720,79 € 27 % des recettes totales
Autres produits de gestion courante	Revenus des locations logements, commerces, Pôle Santé.	64 544,23 € 17 % des recettes totales
Produits financiers	Intérêts parts sociales	7,81 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2024		389 800,72 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2024 :

+ 54 835,18 €

REPORT DE L'EXCEDENT ANTERIEUR :

+ 364 396,11 €

EXCEDENT TOTAL FONCTIONNEMENT :

+ 419 231,29 €

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est indispensable car elle conditionne notre capacité d'investissement.
Les taux des impôts directs n'ont jamais été augmentés,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<u>Désignation</u>	<u>Réalisé en 2024</u>
Petit matériel	543,60 €
Réfection chemin de Blengre	4 600,00 €
Bornage	472,00 €
Défense incendie	95 880,00 €
Sonorisation église	1 943,69 €
Travaux église façades nord ouest	683 588,23 €
Etude rénovation salle	1 600,00 €
Etude parvis église	9 900,00 €
Couverture boulangerie	3 979,48 €
Operations patrimoniales	6 829,21 €
Emprunts	11 639,04 €
Report antérieur	<u>21 844,06 €</u>
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2024	<u>842 819,31 €</u>

RECETTES D'INVESTISSEMENT

<u>Désignation</u>	<u>Réalisé en 2024</u>
Subventions matériel divers	2 850,68 €
Subventions défense incendie	33 337,00 €
Subventions église	512 346,16 €
Subventions columbarium cimetière	4 822,63 €
Operations patrimoniales	6 829,21 €
Operations financières	390 238,50 €
<u>D'INVESTISSEMENT</u>	<u>950 424,18 €</u>

**EXCEDENT TOTAL INVESTISSEMENT
FIN 2024 :****+ 107 604,87 €**

**L'excédent global fin 2024 (fonctionnement + investissement)
était de 526 836,16 € (107 604,87 € + 419 231,39 €)**

RÉGLEMENTATION À SAVOIR

Le savoir-vivre ensemble c'est respecter quelques règles de base. Pour la taille des haies et l'entretien des propriétés, il appartient aux propriétaires ou occupants de maintenir les arbres et les haies en bon état de propreté et de s'entendre sur les modalités d'élagage avec leurs voisins.

Il est également indispensable de couper les branches donnant ou dépassant sur la voie publique. En cas de non respect, la commune peut se substituer au propriétaire (exemple : sur la route de Saint-Aubin-sur-Mer)

Pour ce qui concerne l'autorisation de travaux, il convient d'effectuer une déclaration préalable de travaux et d'afficher cette déclaration sur le terrain concerné. Toute construction dont la surface est inférieure à 5 m² n'est pas soumise à cette réglementation.

Les règles d'urbanisme sont faites pour harmoniser et non pas pour contraindre ! Elles intègrent dans leur application les périmètres classés. En 2024, quatre dossiers ont fait l'objet de contentieux pour non respect des règles d'urbanisme.

SANTÉ ET PRÉVENTION

Le défibrillateur peut sauver des vies ! Il est important de savoir où il se trouve dans la commune : sur le mur de la mairie à gauche de l'entrée, accessible depuis le parking.

Parce que chaque minute compte quand un malaise ou un accident survient.



HORAIRES TONDEUSES A GAZON

Du lundi au vendredi : 08h30-12h00 et 14h30-20h00

Samedi : 9h00-12h00 et 15h00-19h00

Dimanche et jours fériés : 10h00-12h00.

Brûlage des déchets :

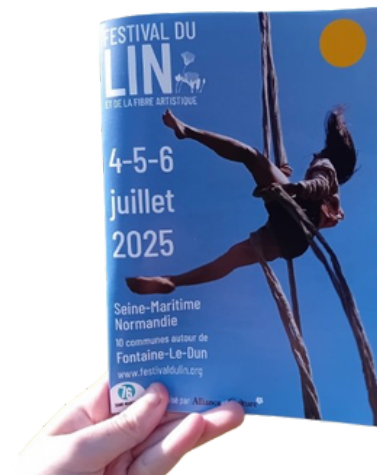
Il est interdit de brûler les déchets ménagers dont les déchets verts (art.84 du règlement sanitaire départemental) car ils engendrent des risques sanitaires et sécuritaires, ils sont parfois à l'origine de troubles de voisinage. Des déchetteries sont présentes sur notre territoire: Brametot, Saint-Valéry-en-caux, Cany-Barville. Le code de l'environnement ne s'applique pas au brûlage des résidus agricoles (produits d'élagage des végétaux liés à l'exploitation agricole).

LE BOURG-DUN AU JOUR LE JOUR

LE FESTIVAL DU LIN ET DE LA FIBRE ARTISTIQUE

Il a eu lieu les 4, 5 et 6 juillet avec toujours autant de succès. Le festival du lin et de la fibre artistique vecteur de liens sociaux, de créations artistiques et d'animations mémorielles, signe depuis plus de trente ans une ruralité dynamique et inspirante.

Nous avons accueilli cette année une exposition de France patchwork à l'église, l'artiste Julie Lacroix à la chapelle Saint Julien de Flainville et un atelier tissage sur cadre.



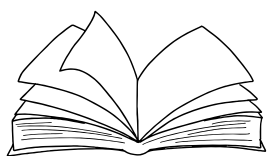
Le circuit « Village du lin », initié en 2021 par notre commune, faisait aussi partie de la programmation.

Le lin fait partie de l'ADN de notre village ! Rappelons que le festival est né au Bourg-Dun.

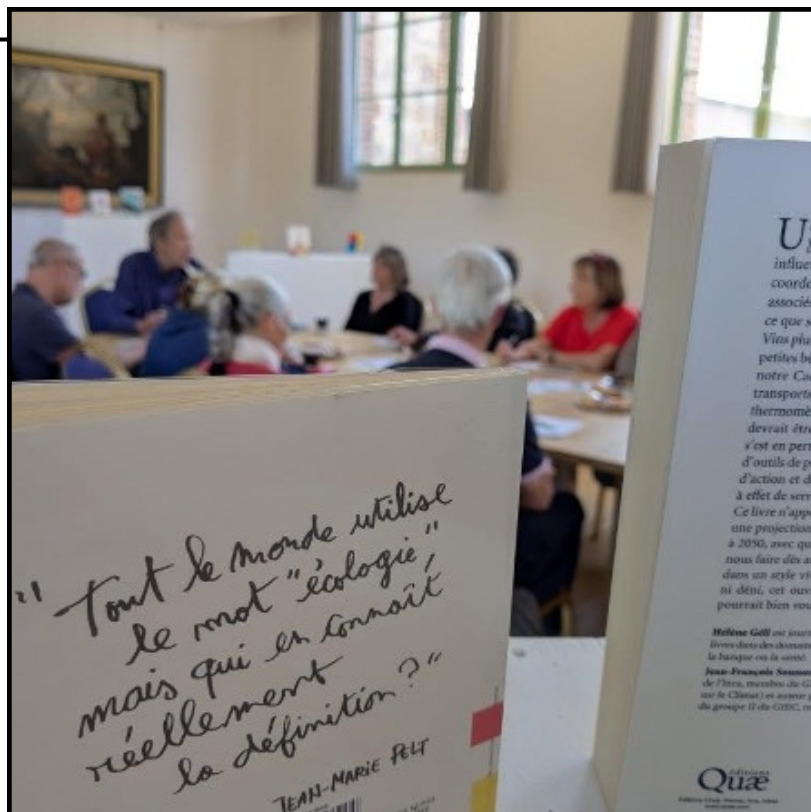
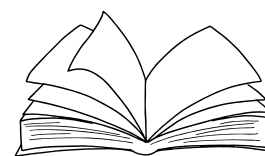
Le circuit créé dans le cœur du bourg, comprend 13 plaques émaillées qui racontent l'Histoire du lin depuis l'Antiquité aux nouveaux matériaux composites d'aujourd'hui, en passant par différentes thématiques tels que le champ artistique, la santé, l'usage domestique.

Le circuit du Lin se déploie sur l'espace public comme un livre ouvert sur cette matière noble qui accompagne l'histoire de l'Humanité depuis la nuit des temps.

Le tarif de la visite guidée, sous la conduite de Catherine Sauvage, est de 7 €, gratuit pour les moins de 12 ans à réserver au 06 79 54 81 18.



LA BIBLIOTHÈQUE : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE



Un grand merci à Marianne Cousin qui a su donner un nouveau souffle à la bibliothèque au côté d'une nouvelle équipe présidée par Rémi Delelis.

Le bureau se compose de Laurence Corbière, secrétaire et Hélène Lurquin, trésorière, en plus d'un noyau de bénévoles très dévoués, s'adressant à tous les publics avec les séances de café-lecture, café-philo, bébé lecteur et la grainothèque.

La bibliothèque du Dun est ouverte à tous, y compris aux non résidents dans la commune. Inscription gratuite !

Horaires d'ouverture : mercredi et samedi de 14h00 à 18h00.

Téléphone : 02 35 83 86 39

Mail : labibliotheque@wanadoo.fr





ESCAPE GAME À L'ÉGLISE

Dans le cadre de l'inauguration des travaux de l'église, il y a eu tout un programme d'animations dont un escape game dans l'église qui a invité les participants à jouer les détectives à la Da Vinci Code ! Une façon très ludique d'aller à la rencontre de l'Histoire de ce bâtiment d'exception.

COLLECTE POUR MAYOTTE

Après le passage du cyclone Chido sur Mayotte, nous avons souhaité organiser une collecte pour aider la famille de Assoumani Mahamoud, habitant de notre village. L'habitation de sa famille sur Mayotte avait été partiellement détruite. Merci pour votre générosité ! Grâce à votre geste ce sont 1 200 € qui ont été collectés et envoyés à la famille pour qu'elle puisse faire les réparations nécessaires. Le Bourg-Dun est un village où il fait bon vivre, c'est aussi un village de cœur et de bienveillance !



UN ARBRE, UNE VIE

L'opération « Un arbre, une vie » est une tradition bien ancrée sur notre territoire depuis dix ans. La cérémonie a eu lieu au printemps dernier avec la plantation de cinq arbres -pommiers et poiriers- au Clos Saint Gilles en présence des familles.

Depuis ces cinq dernières années ce sont près de 40 arbres qui ont été plantés pour honorer les naissances dans notre village et agir pour notre environnement.

Lors de la Guinguette du Dun le 14 juillet, un coin chill a été proposé avec activités paillettes et maquillage, dessins, jeux et photobooth.



NOËL

La fête autour du sapin de Noël communal a eu lieu le 14 décembre 2024. Un joli moment de partage avec l'accueil des enfants et des aînés de notre village. Le Père Noël est venu nous rendre visite en jeep avec une hotte remplie de cadeaux et de chocolats, le colis de fin d'année a été distribué aux plus âgés. Le tout complété d'un goûter partagé dans la joie et la bonne humeur.



LE REPAS DES AÎNÉS

Il s'est déroulé le 10 novembre 2024 à Luneray. Un rassemblement annuel qui ravit nos aînés, un joyeux moment de partage en toute convivialité au cours duquel nous avons à cœur d'échanger sur les nouveautés au village. Le prochain repas aura lieu courant février 2026.

CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES

Le devoir de mémoire est essentiel dans la vie de notre village. Parce qu'il est important d'honorer la mémoire de ceux qui se sont sacrifiés pour notre liberté ! Nous avons à cœur d'inviter les enfants du village à nos cérémonies afin que cette tradition se transmette aux générations futures. Nous avons aussi un rôle de « passeurs de mémoire ».



COMMERCE LOCAL

Notre environnement économique évolue rapidement avec des habitudes de consommation qui modifient notre paysage commercial.

Chacun est bien sûr libre de faire appel ou non à nos commerces locaux et chacun d'entre nous porte l'avenir de ce tissu. La boulangerie que nous avons soutenu par l'investissement (plus de 50 000 € de travaux) est fermée depuis quelques mois. Les occupants ont quitté les lieux sans rien notifier à la mairie, sans aucune discussion ni négociation.

A ce jour, ils sont toujours officiellement les occupants des lieux et doivent s'acquitter de leurs loyers. Leur présence est régie par un bail commercial signé chez le notaire à leur installation.

Nous regrettons évidemment cette situation qui fragilise le reste de notre commerce. Aucune autre alternative en termes de recherche de boulangers n'a donc été possible juridiquement. En l'absence de perspectives dans les semaines ou les mois à venir, sans doute serons-nous amenés à prendre des mesures plus contraignantes.

Au cours de l'été, vous avez peut-être passé la porte de la boutique éphémère de Rahma et Nicolas située au rez-de-jardin de la mairie. Hors du temps est le nom de leur show-room rempli d'objets anciens et de meubles restaurés. Ce projet s'est accompagné pour eux de leur installation définitive dans le hameau de Flainville.



ET SI ON PARLAIT DE NOS BÉNÉVOLES

Le 24 janvier dernier, au cours de l'assemblée générale du Groupement cynégétique du Dun, Denis Bouclon a tiré sa révérence après 35 années de dévouement en tant que président. Il aura marqué le GIC pour son engagement sans faille en faveur de la petite faune de plaine, la mise en place de jachères fleuries, la plantation de haies etc. Denis Bouclon laisse derrière lui une structure solide et dynamique. La relève est assurée par son fils Cédric Bouclon.



PORTAIT - JOHN BROWNING

Nous avons voulu, dans ce journal, avoir ce petit clin d'oeil pour notre ami John Browning, habitant de la route d'Englesqueville.

John et son épouse Mary sont arrivés chez nous en 1999 pour s'y installer définitivement. Mary est décédée il y a quelques années et John a continué à vivre seul mais entouré de ses voisins devenus amis.

En décembre dernier, John, entouré de ses enfants et petits-enfants, amis, a fêté ses 90 ans à la brasserie du village. Cette brasserie, c'était son pub à lui et il levait toujours le pouce de la main droite pour témoigner sa satisfaction. Une façon pour lui de pallier ses difficultés à parler notre langue malgré des décennies de présence.

Le Bourg-Dun était devenu son village et la France son pays. Il a accompagné toutes nos festivités et sa jovialité était le témoignage de son intégration. Malheureusement ses problèmes de santé ont contrarié cette paisible existence. Si John est encore dans notre région à l'heure où nous rédigeons ce texte, il devrait bientôt repartir définitivement en Angleterre pour vivre auprès des siens. Quand il traversera une dernière fois la Manche, nous sommes certains qu'il regardera derrière lui le clocher de notre village en pensant à toutes ces années passées avec Mary, entouré de ses amis. La vie continue pour lui et nous souhaitons beaucoup de bonheur dans cette nouvelle étape de vie à celui qui deviendra notre ambassadeur.

FOCUS

UNE GUINGUETTE DU DUN MÉMORABLE ET MAGIQUE

La musique de toutes les frontières fait partie de la scène bourg-dunaise depuis longue date. L'église a accueilli de nombreux concerts de qualité exceptionnelle, il y a eu aussi les bords de la Dunette avec les premières notes de la guinguette.

La liste des artistes de renommée nationale et internationale se tisse au fil de noms prestigieux comme China Moses, Thomas Dutronc, Gospel Dream...



CHINA MOSES



THOMAS DUTRONC



GOSPEL DREAM

Cette année nous sommes allés encore plus loin, en construisant un pont entre La Havane et Le Bourg-Dun avec l'accueil du **Grupo Compay Segundo**

ET CETTE ANNÉE, GRUPO COMPAY SEGUNDO !

Le son « cubano » a attiré 1500 personnes le 14 juillet dernier ! Une folie devenue une réalité, une organisation sans faille assurée par **un collectif de bénévoles très dévoués** et enthousiastes, une programmation magique complétée par la fanfare Louisiane and Caux et Soul&Tropiques. Nous l'avons fait et nous sommes fiers d'avoir porté haut et fort les couleurs de cette soirée magique. Souvenirs...



Lien reportage France 3 :
<https://ebx.sh/vKrGdd>

ÉTAT CIVIL

Mariages : tous nos voeux à :

- Christophe Bargues et Madeleine Hirsch, le 20 avril 2024
- Youri Thouvenot et Mathilde Grout, le 22 juin 2024
- Pierre Bourin et Anne Létudais, le 20 juillet 2024
- Patrice Aroca et Alma Caplain, le 11 juillet 2025

Naissances : félicitations aux parents de :

- Oscar Borg, né le 12 avril 2024
- Zoé Gris, née le 25 juin 2024
- Alba Haron, née le 11 juillet 2024
- Lou Moisson, née le 8 août 2024
- Zoa Durand, née le 5 janvier 2025
- Nathan Vaxelaire, né le 11 août 2025

Décès ; nos condoléances à la famille de :

- Françoise Petiton, décédée le 2 août 2024
- Nadine Bouclon, décédée le 7 octobre 2024
- Frédéric Selle, décédé le 28 octobre 2024
- Nicole Tran, décédée le 30 novembre 2024
- Maurice Hamel, décédé le 18 avril 2025
- Pierre Quesnel, décédé le 13 mai 2025
- Michel Beux, décédé le 13 juillet 2025
- Denise Leportier, décédée le 18 août 2025

ASSOCIATIONS

- Comité des fêtes
- Association des amis de l'orgue du Bourg-Dun
- Club des aînés
- Les Campagn'Arts
- GIC du Dun
- GIC du Grès
- La bibliothèque du Dun
- Le club de gymnastique
- Association Sportive de la Vallée du Dun
- L'ASPTT (lutte)

Notre village compte une petite dizaine d'associations locales en charge de l'animation, de l'entretien du patrimoine et de la préservation de nos espaces naturels.

Les contacts et les coordonnées de celles-ci sont disponibles en mairie.

MAIRIE



<https://www.facebook.com/mairiedubourgdun>



lebourgdu.net



Horaires ouverture de la mairie : mardi de 9h00 à 12H00 et vendredi de 16H00 à 18H00



mairie-bourg-dun@orange.fr



Application Panneau Pocket à télécharger sur le téléphone

**La "Team" de la
Guinguette du Dun**



NUMEROS UTILES :

Office du Tourisme et Agence Postale du Bourg-Dun : 02-35-84-19-55 (ouvert du mercredi au samedi de 9h45 à 12h00 et le samedi de 14h00 à 17h00.)

Bibliothèque Au Fil du Dun : 02-35-83-86-39 (ouverte le mercredi et le samedi de 14h00 à 18h00.)

Ecole de Veules-les-Roses : 02-35-97-60-30

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre : 02-35-57-85-00

Urgence médicale : le 15 (Samu)

Signaler une infraction : le 17 (Police secours)

Situation de péril ou accident : le 18 (Pompiers)

Pour les personnes sourdes, sourdes, aveugles, malentendantes et aphasiques : le 114 (urgence 114) accessible par Application, internet ou SMS.